

Compte-rendu conseil municipal du 18 avril 2014

Présents : Christiane COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Chrystelle GUIXA, Joëlle TABOULOT, Yves ARBEZ, Karen MARVIE, Nicolas MICHALET, Martial LOISY, Jean-Paul BUELLET, Sylvie TRIPLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL, Jean-Luc FROMONT.

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 29 mars et passe à l'ordre du jour.

1) Délégations consenties au maire : (Délibération 20140418-01)

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les délégations qui peuvent être déléguées au maire pour faciliter la bonne marche de l'administration communale. Après avoir pris connaissance de celles-ci, le conseil les adopte à l'unanimité.

2) Approbation des comptes administratifs 2013

La comptabilité dite « publique » qui régit la comptabilité des collectivités territoriales utilise des cadres comptables proches du plan comptable général, utilisé par les entreprises. Ils permettent de mieux appréhender la situation financière des collectivités tout en prenant en compte les spécificités de la gestion locale, en particulier les règles d'équilibre budgétaire.

L'un des principes majeurs qui s'applique à cette comptabilité est celui de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Les comptes administratifs 2013, budget général et assainissement sont présentés par Hervé Colas. Ils sont étudiés et adoptés à l'unanimité (13 voix pour, Pascale Viricel absente au moment du vote) en l'absence de l'ordonnateur, Mme le maire.

▪ Compte administratif 2013 Commune (Délibération 20140418-02) :

<u>Total des recettes de fonctionnement de l'année 2013:</u>	650 995.58€
<u>Total des dépenses de fonctionnement de l'année 2013:</u>	485 096.69 €
L'excédent de fonctionnement 2013 s'élève à :	165 898.89 €
Auquel s'ajoutent 78 332.03 € de report 2012 soit un total de	244 230.92 €.

<u>Total des recettes d'investissement de l'année 2013:</u>	161 019.67 €
<u>Total des dépenses d'investissement de l'année 2013:</u>	158 543.08 €
L'excédent de financement du budget investissements 2013 s'élève à	2 476.59 €

Auquel se retranche 100 827.07 € de report de déficit d'investissement antérieur et 54 905.76 € de restes à réaliser 2013 soit un total de **-153 256.24€** financés par l'excédent dégagé par le budget de fonctionnement.

L'excédent global cumulé est de **145 880,44€**

▪ Compte administratif assainissement 2013 (Délibération 20140418-04):

<u>Total des recettes de fonctionnement de l'année 2013:</u>	86 722.19 €
<u>Total des dépenses de fonctionnement de l'année 2013:</u>	59 010.16 €
L'excédent de fonctionnement 2013 s'élève à :	27 712.03 €
Auquel s'ajoute le report 2012 de 41 855.05 soit un excédent reporté de fonctionnement de	69 567.05 €.
<u>Total des recettes d'investissement de l'année 2013:</u>	52 139.06 €
<u>Total des dépenses d'investissement de l'année 2013:</u>	53 030.24 €
Le besoin de financement du budget investissements 2013 s'élève à	-891.18 €

Auquel s'ajoute le report 2012 de 12 230.40 € soit un excédent reporté en investissement de **11 339.22 €.**

L'excédent global cumulé est de **80 906,27€**

3) Approbation des comptes de gestion 2013

Les comptes de gestion fournis par le percepteur, conformes aux comptes administratifs, sont votés à l'unanimité (14 voix pour, Pascale Viricel absente au moment du vote) pour le budget commune ((*Délibération 20140418-06*) et le budget assainissement (*Délibération 20140418-07*).

4) Affectation des résultats :

L'affectation des résultats 2013 est adoptée comme suit par le conseil municipal.

Budget principal commune (*Délibération 20140418-03*)

Excédent de fonctionnement :	244 230.92 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement de l'investissement:	153 256.24 €
Solde disponible reporté en fonctionnement	90 974.68 €

Budget assainissement (*Délibération 20140418-05*)

Excédent de fonctionnement :	69 567.01 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	69 567.01 €

5) Fiscalité : vote des taux d'imposition 2014 : (*Délibération 20140418-08*)

Le conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition (15 voix pour), les taux communaux retenus pour 2014 sont donc inchangés : Taxe habitation : 8.03% / Taxe foncier bâti : 6.57% / Taxe foncier non bâti : 21.29% / Cotisation Foncière des Entreprises : 7.83%.

6) Programme d'investissement

Le conseil énumère les pistes d'investissement pour l'année en cours et après.

- Poursuite de la réhabilitation de la salle des fêtes : réfection de la toiture, accessibilité, équipement...
- Transfert du restaurant scolaire
- Terrains de tennis: réfection (40 000€ HT) ou reconstruction ailleurs (150 000€ HT) pour les 2 courts
- Jeux pour les enfants (2 000 €)
- Tourne à gauche du Logis Neuf (350 000 € HT), aménagement du Logis Neuf
- Poursuite de l'aménagement du cimetière
- Extension de l'éclairage public
- Réfection de l'intérieur de l'église
- Vestiaires pour le gymnase.

Le conseil donne son accord pour l'achat de 20 tables de 120x80, 20 tables de 180x80, 200 chaises coque bois ainsi que des chariots chaises et tables à l'entreprise SIMIRE située à Macon, pour un montant total de 14 383.95€.

Concernant le transfert du restaurant scolaire, Yves Arbez a rencontré le personnel du restaurant scolaire et a réalisé un plan qui intègre le mobilier. Mme le maire propose de constituer un groupe de travail rassemblant le personnel du restaurant, des membres des conseils d'administration des associations utilisatrices ainsi que des élus afin d'avancer sur le dossier.

Il est décidé de programmer une réunion le **mercredi 28 mai** avec les conseillers pour aborder l'ensemble des investissements à venir, notamment la réfection du toit de la salle des fêtes pour laquelle une étude très intéressante a été remise récemment.

7) Indemnités de fonctions des élus : (*Délibération 20140418-09*)

Les fonctions d' élu local sont gratuites. Néanmoins, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Pour Confrançon, l'indemnité du maire est plafonnée au taux de 43% de l'indice 1015, celle des adjoints à 16,5% et des conseillers avec délégation à 6% du même indice.

Le conseil adopte la répartition suivante :

	Maire	Adjoints	Conseillers avec délégation
Pourcentage du taux maximum	85%	85%	100%
Taux d'indemnités proposé	36,55%	14%	6%

8) Commission communale des impôts directs (CCID) :

Le code général des impôts prévoit la constitution dans chaque commune d'une CCID composée du maire ou de son adjoint désigné et de 6 commissaires. La durée du mandat de cette commission est identique à celle du conseil municipal.

Le conseil prend connaissance de la liste proposée par le maire, 12 titulaires et 12 suppléants, parmi laquelle la direction générale des finances publiques choisira les 6 commissaires et les 6 suppléants.

9) Installation du Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est présidé par le maire de la commune et comprend en nombre égal, des membres élus au sein du Conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres du conseil municipal ont été élus lors de la réunion du conseil du 29/03/2014, Il convient maintenant de désigner les membres non élus en nombre égal. Mme le maire propose mesdames Thérèse Guillot, Martine Mathy, Christiane Delebassée, Gisèle Buet et monsieur Bernard Verne.

10) Remplacement d'un agent communal

L'un des agents des services techniques est en arrêt maladie depuis juillet 2013 et a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er novembre 2014.

La charge de travail augmentant avec la fin de l'hiver, il convient d'envisager son remplacement dans un premier temps jusqu'au 31/10/2014. Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie. Mme le maire et Hervé Colas ont reçu Sébastien Defillon, 24 ans, habitant de Confrançon et à la recherche d'un emploi. Le conseil donne son accord à son embauche par la communauté de communes (remplacement d'un titulaire) à 35h pour une durée de 6 mois.

11) Contrôle des équipements sportifs

La commune mettant à disposition différentes installations sportives et aires de jeux, doit satisfaire aux obligations de sécurité qui lui incombent.

La société Soléus a effectué le contrôle de tous les équipements sportifs et aires de jeux et transmis son rapport. Celui-ci est partagé en conseil, laissant apparaître quelques améliorations à apporter telles que : apposition d'un affichage, resserrage d'écrous, changement de filets usés... Des démarches seront engagées afin d'essayer d'y remédier.

12) Proposition d'installation d'un poteau d'incendie à la Sarrazine (Délibération 20140418-10)

Le syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc poursuit en 2014 le remplacement des conduites d'eau. Des travaux sont prévus à partir de la semaine 16 le long de la RD1079. Le syndicat a transmis un devis pour l'installation d'un poteau incendie à proximité de la Sarrazine (le poteau le plus proche est actuellement à 235 m du côté de France Boisson). Le conseil donne son accord pour cette installation de poteau.

13) Location de l'appartement communal (Délibération 20140418-11)

Le conseil décide l'attribution du logement au dessus du local commercial à Mr Frédéric Buze et Mme Ludivine Extier

14) Choix d'un prestataire pour le contrôle des extincteurs (Délibération 20140418-12)

Le contrat de maintenance avec la société Eurofeu souscrit en 2007 ayant été résilié fin 2013 à sa date d'échéance, une consultation a été transmise à 9 entreprises pour la souscription d'un nouveau contrat sur la base d'un cahier des charges plus détaillé. 3 entreprises ont transmis leur offre de prestation.

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise Desautel.

15) Questions et communications diverses

- La commission information se réunira le lundi 5 mai à 20h30 en mairie, afin de préparer le prochain bulletin communal.
- La réunion des conseillers autour des investissements à venir est programmée au mercredi 28 mai.
- Les élections européennes auront lieu le 25 mai.

Les bureaux de votes seront les suivants :

- Matin 8h-13h : Hervé Colas, Marie Claude Félix, Joëlle Taboulot et Nicolas Michalet
- Après midi : 13h-18h : Christiane Colas, Jean-Luc Fromont (à confirmer), Robert Velon + Yves Arbez et Jean-Paul Buellet en renfort au besoin.

- La communauté de communes organisera de nouveau des chantiers jeunes cet été. A priori, Confrançon n'a pas de proposition à soumettre, ayant déjà fait appel à cette opportunité pour la fresque sur les toilettes publiques.
- Rendez vous est donné le 8 mai à 9h45 pour la cérémonie de commémoration.
- L'AFM sollicite une subvention de la commune pour le Téléthon, le conseil décide de ne pas donner suite.
- L'ASC Basket organisera prochainement une vente de saucisses et merguez.
- Le journal Voix de l'Ain recherche des informations locales sur la guerre 14-18 et demande la nomination d'un référent local.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 16 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.